

# BARÈME D'HONORAIRES

Transactions immobilières TTC - Charge de l'acquéreur



De	À	POURCENTAGE TTC
0 €	20 000 €	forfait de 3500 €
20 001 €	40 000 €	forfait de 4000 €
40 001 €	60 000 €	Forfait de 4500 €
60 001 €	80 000 €	Forfait de 5000 €
80 001 €	100 000 €	7%
100 001 €	145 000 €	6,5 %
145 001 €	220 000 €	6 %
220 001 €	290 000 €	5,5 %
290 001 €	349 000 €	5 %
349 001 €	490 000 €	4,5 %
490 001 €	790 000 €	4 %
Plus de 790 001 €		3,5 %

Tarifs établis TTC sur la base d'une TVA à 20 % - Toute transaction immobilière est à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue dans le mandat de vente. En cas d'inter cabinet, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial.

SARL Mer & Bocage au capital de 1000€  
R.C.S La Roche sur Yon : 978 086 643